

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Date de convocation :	21.04.2026
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
N°9	

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Marine BLAISE

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC

Absents :

Secrétaire : Marine BLAISE

N°9 - OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « L'ENTENTE NAUTIQUE CHATEAURENARD ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la piscine municipale ouvre du 1er Juillet au 31 Août 2026 tous les jours de 13 à 19 heures. Puis, il fait part de la proposition faite par l'association « L'Entente Nautique Chateaugrenard » à savoir de dispenser le matin des cours de natation aux enfants de toutes les communes qui le souhaitent à titre gratuit dans le cadre du programme « j'apprends à nager ».

Les noyades d'enfants sont un drame et ce dispositif est un moyen, entre autres, de favoriser l'apprentissage de la natation et l'aisance aquatique dès le plus jeune âge, sans que le coût des cours soit une barrière.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du bassin à titre gratuit du 1^{er} juillet au 31 août 2026 afin d'y dispenser des cours de natation aux enfants qui ne savent pas nager.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Accepte** le principe de donner accès au bassin de la piscine les matins du 1^{er} juillet au 31 août 2026 à l'association « L'Entente Nautique Chateaugrenard » à titre gratuit afin qu'ils donnent des cours de natation aux enfants dans le cadre du programme « J'apprends à nager ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance :
Marine BLAISE



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

